

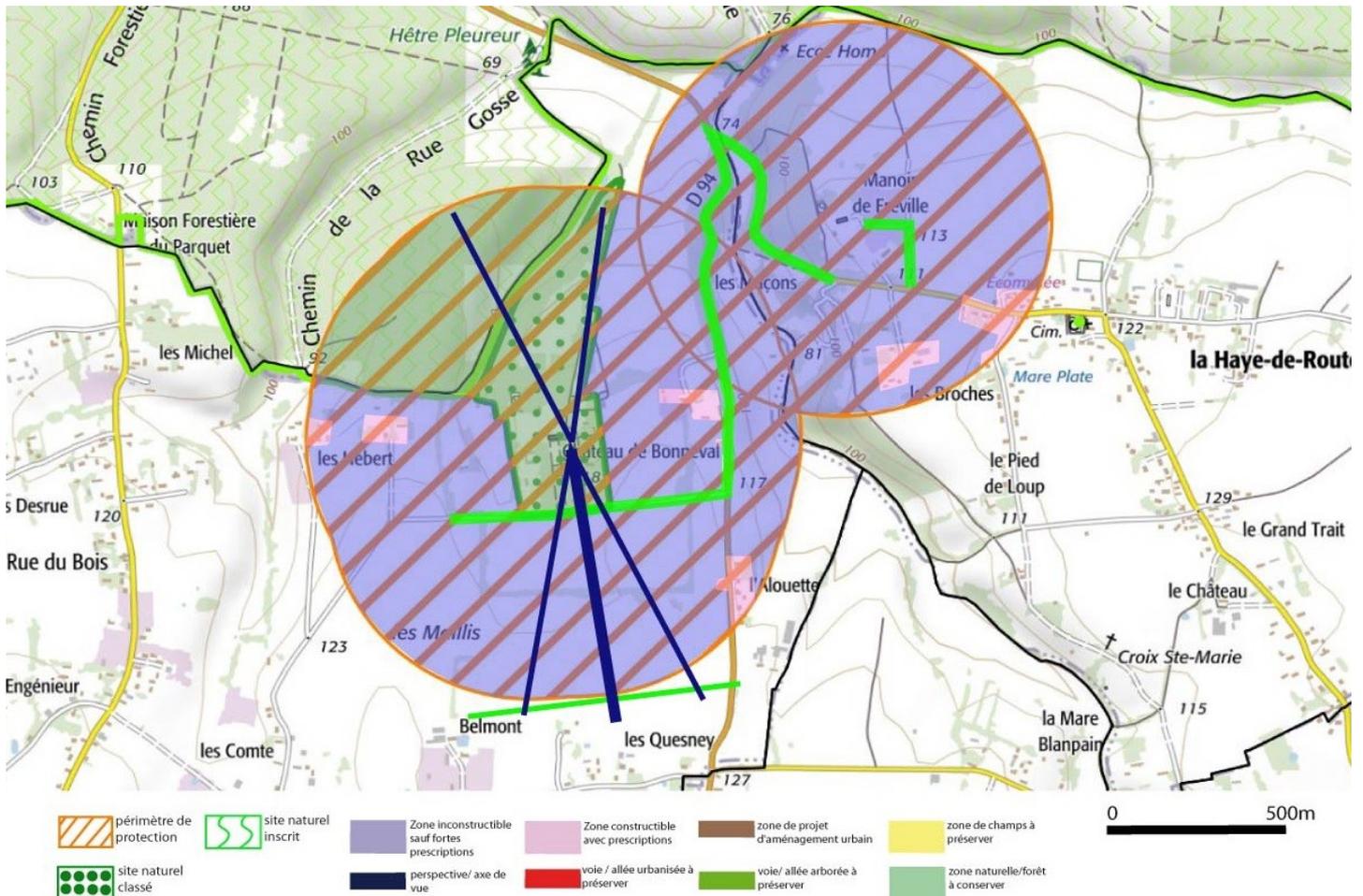
## La Haye de Routot > Manoir des Broches

Les abords rejoignent ceux du Château de Bonneval à La Haye Aubrée. Les ifs de la commune sont aussi site classé

Le manoir des Broches est inscrit en tant que monument historique depuis le 11 avril 1997. La protection concerne le logis et le bâtiment qui y est accolé à l'Est.

En 1375, Ferrand de Fréville acquit le fief de La haye de Routot qui demeura plus de quatre siècles dans sa famille. La construction du corps de logis à pan de bois est datée du XVI<sup>e</sup> siècle et aurait été construit par la famille de Fréville. M.Beaumont et Ph.Seydoux attribuent cette construction à Antoine et Esther de Fréville au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette datation est à rapprocher des armoiries de la famille présentes sur la hotte de la cheminée et datées du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le bâtiment est de plan rectangulaire et flanqué d'un bâtiment adventice. Il est en pan de bois, monté sur un solin en pierre calcaire. Pan de bois à grille pour le rez-de-chaussée, à croix de Saint-André pour l'étage. Les baies du Rez-de-Chaussée sont rectangulaires, deux sont jumelées. À noter une porte de bois sous arc en plein cintre.

Le manoir et ses dépendances sont implantés sur une vaste parcelle, à l'écart du centre du village, et à proximité de la forêt de Brotonne dans la partie méridionale du parc. L'ensemble est très arboré et mérite d'être préservé de toute urbanisation.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Vue du monument

Pour la zone

en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère. Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m<sup>2</sup>. Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche (ni gris, ni noir). Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), Rez-de-chaussée + Combles, pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m<sup>2</sup>, avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). \*Voir les autres fiches.



Les abords du monument

